Maître Laurent DELPRAT
Avocat à la Cour
Docteur en droit privé et sciences criminelles, Habilité à diriger les recherches
Chargé d'enseignement des facultés de droit, de médecine et d'odontologie
Directeur du Master II de Droit médical et expertise appliqué à l'odontostomatologie
Responsable du Master II de Droit et management de la santé
Lauréat de l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire
D.E.S.S. de Droit de la science médicale
D.E.A de Droit médical et de la Santé

SARL Google France
En la personne de
son représentant légal
8 rue de Londres
75009 Paris

Lettre recommandée / AR

Paris, le 2 août 2016

Objet : Mise en demeure avant poursuites judiciaires

Monsieur le gérant,

Je viens vers vous ès qualité de conseil du Docteur [redacted] qui m'a mandaté aux fins d'assurer la défense de ses intérêts, des suites de la découverte de propos fallacieux à son encontre relayé par le site www.google.fr dont vous assurez la gérance.

Aussi, je vous saurai gré de procéder immédiatement, et dans un délai maximal de huit jours, à la suppression du contenu diffamatoire et injurieux, à l'égard du [redacted] et à celui de son assistante dentaire, paru sur votre site.

En effet, la simple recherche de son nom, suivi de sa profession, « dentiste », laisse dévoiler un contenu tant mensonger que fallacieux exprimé par des individus dont les identités indiquées permettent d'établir qu'ils n'ont jamais fait partie de sa patientèle.

Si la liberté d'expression est le premier des droits de l'Homme, la diffamation est une infraction pénale qui, en l'espèce, porte atteinte à son honneur et à sa considération, et ce sans justes motifs.

Ces allégations sont à la fois mensongères, mais également inventées de toute pièce, dans la mesure où elles sont exprimées par des individus dont le [redacted] n'a jamais eu la connaissance.

Mon client ne serait pas étonné que ces pseudonymes cachent une réelle intention de lui nuire, et il souhaite tout mettre en œuvre pour découvrir qui est derrière cette diffamation éhontée à son égard.

Cette dérive lui a causé, et lui cause encore aujourd'hui, un préjudice moral et financier très important.

La présente vaut mise en demeure et interrompt en tant que de besoin toute prescription.

Restant à votre disposition ou celle de votre conseil, et dans l'attente,

Je vous prie, Monsieur le gérant, de croire à l'expression de ma considération respectueuse.

Laurent DELPRAT

Cabinet DELPRAT
126 avenue de Wagram – 75017 PARIS - Toque D1299
Tel : 01.42.27.09.55 – Fax : 01.46.22.68.35 - laurent.delprat@wanadoo.fr

Maître Laurent DELPRAT
Avocat à la Cour
Docteur en droit
Chargé d'enseignement des facultés de droit

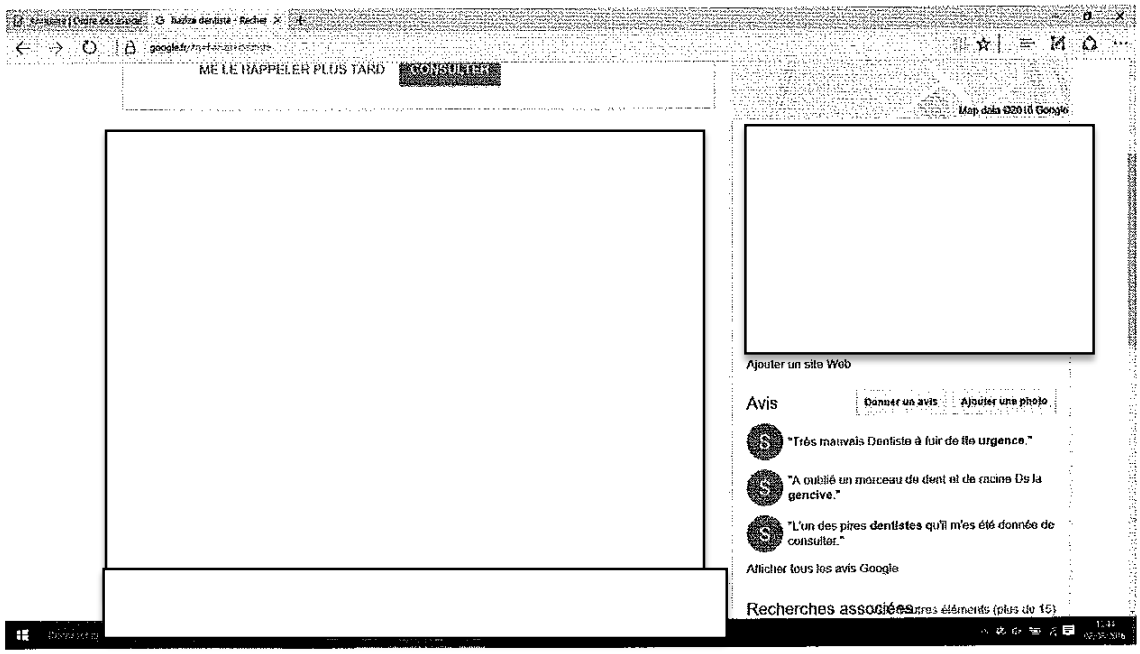

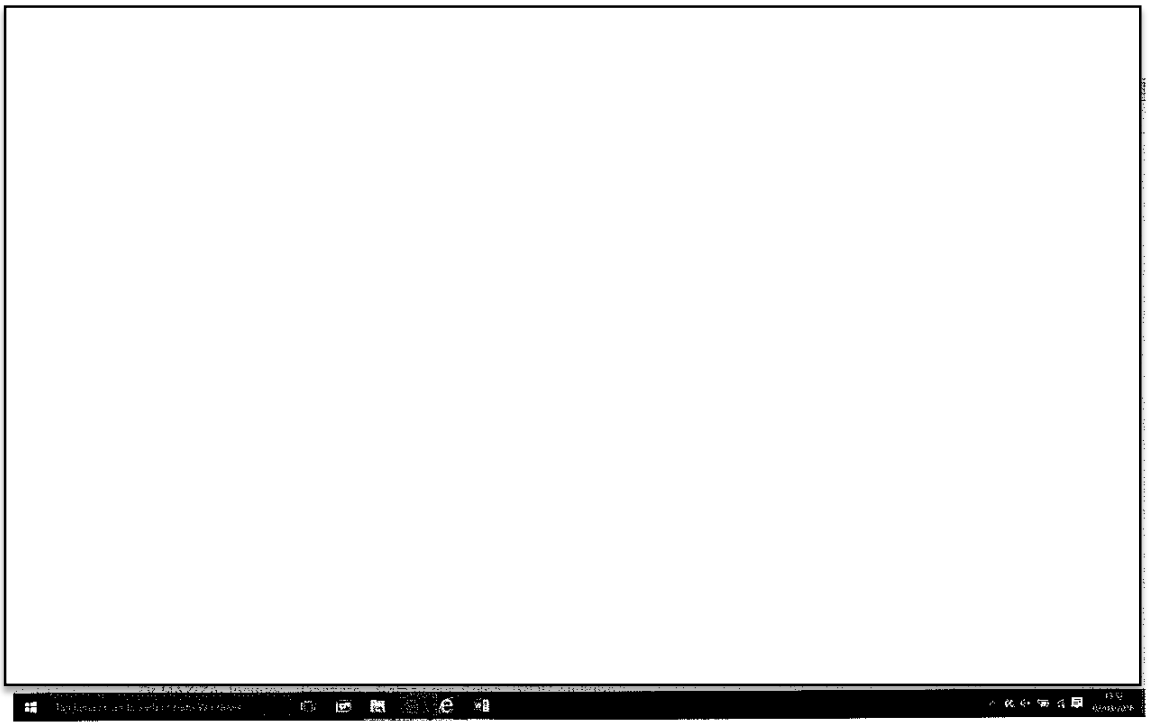

Cabinet DELPRAT
126 avenue de Wagram – 75017 PARIS - Toque D1299
Tel : 01.42.27.09.55 – Fax : 01.46.22.68.35 - laurent.delprat@wanadoo.fr

Maître Laurent DELPRAT
Avocat à la Cour
Docteur en droit
Chargé d'enseignement des facultés de droit

Cabinet DELPRAT
126 avenue de Wagram – 75017 PARIS - Toque D1299
Tel : 01.42.27.09.55 – Fax : 01.46.22.68.35 - laurent.delprat@wanadoo.fr